

Honoraires

Honoraires de vente TTC – Ancien

Prix du bien	Commission d'agence
Inférieur à 40 K€	Forfait 4 500 €
De 40 001 à 59 999 €	Forfait 5 000 €
De 60 000 à 79 999 €	Forfait 5 500 €
De 80 000 à 99 999 €	Forfait 6 000 €
De 100 000 à 119 999 €	Forfait 6 500 €
De 120 000 à 139 999 €	Forfait 7 000 €
De 140 000 à 159 999 €	Forfait 7 500 €
De 160 000 à 179 999 €	Forfait 8 000 €
De 180 000 à 199 999 €	Forfait 8 500 €
De 200 000 à 219 999 €	Forfait 9 000 €
De 220 000 à 249 999 €	Forfait 10 000 €
De 250 000 à 269 999 €	Forfait 11 000 €
De 270 000 à 309 999 €	Forfait 12 000 €
De 310 000 à 349 999 €	Forfait 13 000 €
De 350 000 à 379 999 €	Forfait 15 000 €
De 380 000 à 409 999 €	Forfait 16 000 €
De 410 000 à 439 999 €	Forfait 17 000 €
De 440 000 à 469 999 €	Forfait 18 000 €
De 470 000 à 499 999 €	Forfait 20 000 €
De 500 000 à 549 999 €	Forfait 22 000 €
De 550 000 à 599 999 €	Forfait 24 000 €
De 600 000 à 649 999 €	Forfait 26 000 €
De 650 000 à 700 000 €	Forfait 28 000 €
Supérieur à 700 000 €	4,00%

Il est précisé que les prix présents au sein de cette grille d'honoraires doivent être effectivement appliqués comme le précise la loi et l'arrêté du 10 janvier 2017

Ces sommes et taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %. Les honoraires sont à la charge du mandant, sauf cas spécifique et exceptionnel. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier, de reportage photos, de publication sur les sites de communication et d'avis de valeur.

Vente en VEFA	Commission agence
Variable selon programme	De 3 à 10 %
Commerce	Commission agence
Bail commercial	15 % du loyer HT annuel
Fonds de commerce	15 % jusqu'à 100 000 € HT 10 % au dessus de 100 000 € HT

Honoraires de location TTC – Loi ALUR

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et recherche du locataire	5 € TTC / m2 de la surface habitable	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	12 € TTC / m2 de la surface habitable en zone très tendue	12 € TTC / m2 de la surface habitable en zone très tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC / m2 de la surface habitable en zone tendue	10 € TTC / m2 de la surface habitable en zone tendue
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € TTC / m2 de la surface habitable en zone non tendue	8 € TTC / m2 de la surface habitable en zone non tendue
Etat des lieux d'entrée location vide ou meublée	3 € TTC / m2 de la surface habitable	3 € TTC / m2 de la surface habitable

Maximum 1 mois de loyer pour le bailleur ainsi que pour le locataire.